



Région
Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France

**UN PEU
D'HISTOIRE...**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UN PEU
D'HISTOIRE...

1959

Création par le ministère en charge du tourisme du Concours des Villes et Villages Fleuris avec pour slogan « Fleurir, c'est accueillir »

1972

Le ministère passe le relais de la mission au Comité National pour le Fleurissement de la France (asso loi 1901)

2001

Réforme statutaire, le Comité National pour le Fleurissement de la France devient Comité National des Villes et Villages Fleuris

2010

Création d'une grille d'évaluation nationale et prise en compte de critères liés à l'environnement et à la biodiversité

**UN LABEL AU
SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE
DANS LES
COMMUNES**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AU SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 500 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 276 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

**UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE QUI
S'INSCRIT DANS LE
PROJET REV3 DE LA
RÉGION HAUTS-DE-
FRANCE**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le
volet Social

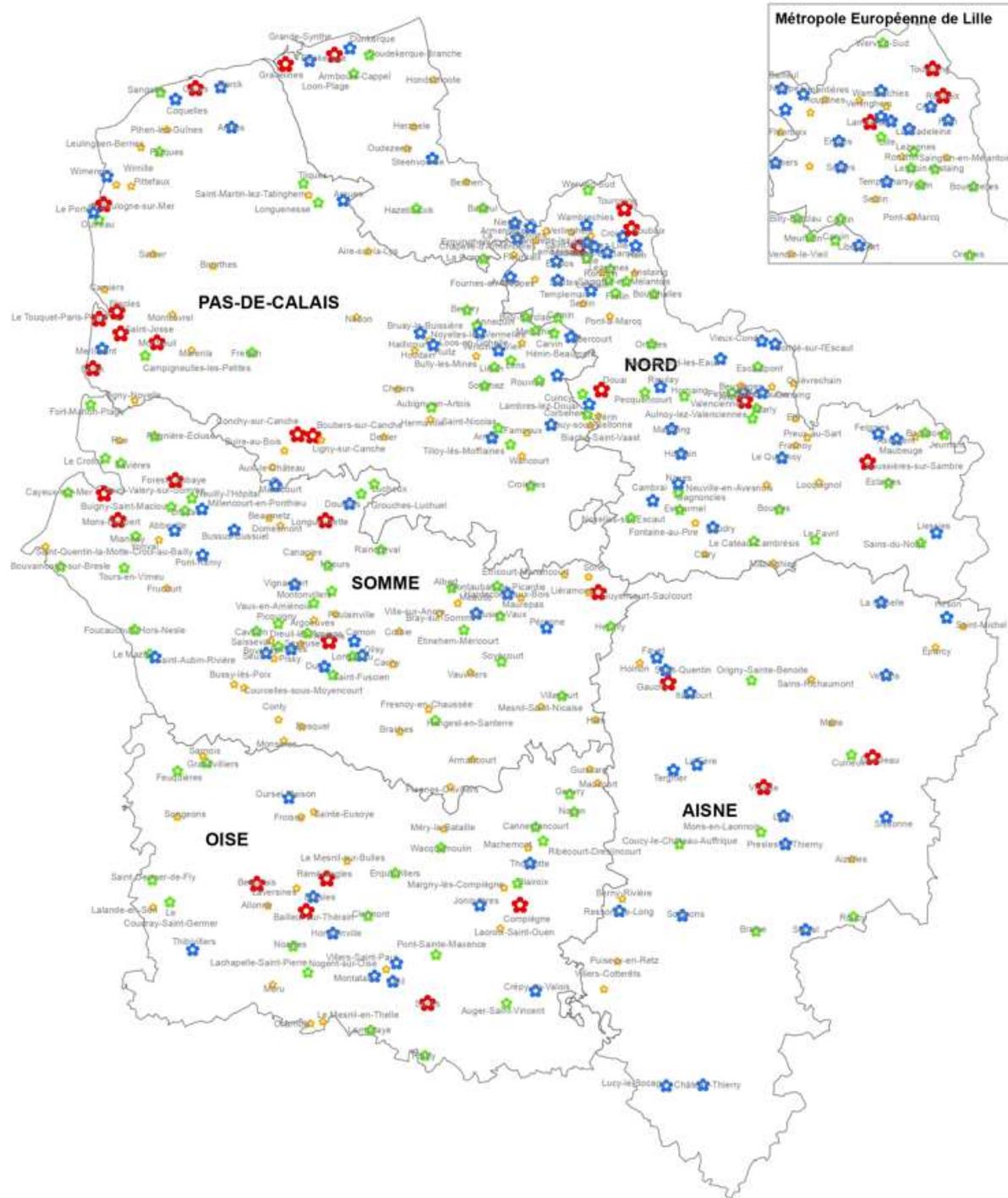
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le
volet Economique

. Renforcer la qualité
environnementale

d'accompagnement sur le volet
Environnemental



341

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

-  1 fleur
-  2 fleurs
-  3 fleurs
-  4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National



LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise et du Nord

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label



LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accèsion à la 1^{ère} Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accèsion à la 4^{ème} Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)



LES PRIX RÉGIONAUX



Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc...).



Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.



Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement et à la création de jardins potagers



LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent s'inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L'implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches est un atout.



LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature en format papier à toutes les communes concernées. Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois. Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de mi-juin à mi-septembre.

3. Dossier de présentation de la commune (pour le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.



LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant février de l'année suivante.

2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

3. Palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

4. Remise des prix régionaux des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque fin d'année.



LES VISITES DE CONTRÔLE

Sauf cas particuliers :

- La commune proposée à la 1ère Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4^{ème} Fleur (Visite de courtoisie)
- Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

1
année / 3

Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune 2 ans après l'attribution du label.



DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Des petits travaux dans la commune ou encore des congés ne peuvent justifier une demande de report.

Les gros travaux comme la réhabilitation d'un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l'année suivante.

UN JURY RÉGIONAL COMPÉTENT




Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

PLUS DE
35 JURÉS
AU SERVICE
DU LABEL EN
HAUTS-DE-FRANCE

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.



LE JURY REGIONAL : SA COMPOSITION

1 Présidente

Patricia
POUPART



**EXPERTISE
&
TRANSVERSALITÉ**

Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »

Des représentants des CAUE(S) des 5 départements

Un représentant de la Société d'Arboriculture

Des chargés de missions pour le volet environnemental

Des représentants des CPIE(S)

Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement

LA GRILLE D'ÉVALUATION



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

62 CRITÈRES
RÉPARTIS
EN 7 CATÉGORIES

1. La visite du Jury
2. La mise en œuvre du projet municipal
3. L'animation et la promotion de la démarche
4. Le patrimoine végétal
5. La gestion environnementale
6. La qualité de l'espace public
7. L'analyse par espace



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle est constituée de 4 éléments :

1. 62 critères répartis en 7 catégories
2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) estimée par le jury pour chacun des critères
3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
4. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

GRILLE D'ÉVALUATION					
1. LA VISITE DU JURY					
	NECESSAIRE	NIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Présence d'un livret de rue et de rue			0/00	000/0000	
Organisation de la ville		0	00/000	0000/0000	
Présence de trottoirs		0	00/000	0000/0000	
2. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL					
	NECESSAIRE	NIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire					
1. Connaissance et prise en compte des exigences de label (environnement, social, environnemental...)			0/00	000/0000	
2. Connaissance et prise en compte des enjeux local (social, économique, social, environnemental...)		0	00/000	0000/0000	
Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement					
3. Créativité dans le projet municipal, sa réalisation et sa gestion		0	00/000	0000/0000	
4. Transversalité avec les autres services municipaux		0	00/000	0000/0000	
5. Actions avec les autres gestionnaires de l'espace public		0	00/000	0000/0000	
6. Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement		0	00/000	0000/0000	
7. Pérennité de la gestion en fonction des lieux (zones différenciées)		0	00/000	0000/0000	
8. Présence de végétal dans l'espace		0/00	000/0000	0000/0000	
3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ					
	NECESSAIRE	NIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
2. Actions vers la population					
Informations		0	00/000	0000/0000	
Concertation		0/00	000/0000	0000/0000	
Animation / pédagogie		0/00	000/0000	0000/0000	
Promotion du label		0	00/000	0000/0000	
3. Actions vers les touristes					
Informations / animation		0/00	000/0000	0000/0000	
Promotion du label		0	00/000	0000/0000	
4. PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT					
	NECESSAIRE	NIÉ	RÉALISÉ	CONFORTÉ	COMMENTAIRES
4. Actions					
Diversité botanique		0	00/000	0000/0000	
Pérennité des plantations (état des cultures et des techniques) en fonction des lieux		0/00	000/0000	0000/0000	
Qualité d'entretien et maintien de propreté		0/00	000/0000	0000/0000	
Écovoletaire		0	00/000	0000/0000	



Et pour accéder à la 1^{ère} Fleur :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés ou réalisés dans les 7 catégories.

⇒ Ce qui correspond à environ 35 critères sur 62

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à ces 35 critères, la décision finale quant à l'attribution de la 1^{ère} Fleur revient à l'appréciation du Jury.



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

1. La visite du jury :

- Présence d'un binôme élu et technicien
- Organisation de la visite
- Pertinence du circuit

2. La mise en œuvre du projet municipal :

- Connaissance et prise en compte des exigences du label
- Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)
- Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

2. La mise en œuvre du projet municipal (suite):

- Transversalité entre les services municipaux
- Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public
- Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement
- Pertinence de la gestion en fonction des lieux (gestion différenciée)
- Présence du végétal toute l'année

3. Animation et promotion de la démarche :

- Actions vers la population : Information / Concertation / Animation – Pédagogie / Promotion du label
- Actions vers les touristes : Information – Animation / Promotion du label



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

4. Patrimoine végétal et fleurissement:

- Arbres : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien et les mesures de protection / Renouvellement
- Arbustes et plantes grimpantes : Diversité botanique / Pertinence des plantations en fonction des lieux / qualité d'entretien – taille notamment / Renouvellement
- Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères et nectarifères : Pertinence des plantations en fonction des lieux / Qualité d'entretien
- Fleurissement : Diversité botanique / Pertinence des compositions en fonction des lieux / Créativité / Harmonie des compositions / Qualité d'entretien



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

5. Gestion environnementale :

> *Actions en faveur de la biodiversité*

- Connaissance et inventaire
- Protection
- Sensibilisation

> *Actions en faveur des ressources naturelles*

- Protection des sols
- Economie et origine des ressources en eau
- Valorisation des déchets verts
- Méthodes alternatives d'entretien
- Energie (réduction des consommations et solutions alternatives)
- Autres actions contre le changement climatique

LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

6. Qualité de l'espace public :

- Mise en valeur du patrimoine bâti (ravalement de façades, végétalisation...)
- Maîtrise de la publicité et des enseignes
- Effacement des réseaux
- Mobilier urbain
- Qualité de la voirie et des circulations
- Propreté
- Accessibilité



LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

7. Analyse par espace :

- Les jurés porteront leur regard sur la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune, du centre ou encore des quartiers d'habitation.

Sont également concernés, s'ils existent :

- Les parcs et jardins
- Les abords d'établissements publics
- Les zones d'activités
- Les espaces naturels

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA VISITE DU JURY



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE



ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères **dans le temps imparti**, en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).
- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5), le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.



ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts)
- Le temps d'échange éventuel après la visite

**LE RÉSEAU
NATIONAL DES
VILLES ET
VILLAGES
FLEURIS**



**CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS**





ADHÉSION CNVVF

Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :

Cat. 1 : de 0 à 499 habitants	50 €
Cat. 2 : de 500 à 999 habitants	90 €
Cat. 3 : de 1 000 à 3 499 habitants	175 €
Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants	225 €
Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants	350 €
Cat. 6 : de 20 000 à 49 999 habitants	450 €
Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants	800 €
Cat. 8 : de 80 000 à 119 000 habitants	1 200 €
Cat. 9 : + de 120 000 habitants	1 500 €

Lorsque la commune obtient sa 1^{ère} Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE CNVVF &
VOUS

The screenshot shows the 'Accès réservé' (Reserved Access) page. At the top, there is a navigation bar with links: 'Accès réservé', 'Adhérer au label', 'Qui sommes-nous?', and 'Nous contacter'. Below this is the Villes et Villages Fleuris logo and a secondary navigation menu: 'Le label "Villes et Villages Fleuris"', 'Palmarès', 'L'organisation du label', 'Actualités', and 'Éditions et médias'. A large red banner at the top of the main content area reads 'Accès réservé'. Below the banner are two identical login forms. Each form is titled 'Connexion' and contains a text input field with the email 'coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.', a password field with five asterisks, a 'Mot de passe oublié?' link, and a 'Se connecter' button.

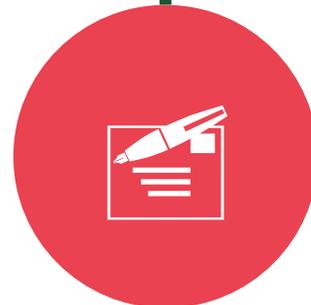
The screenshot shows the top navigation bar of the website. It features the Villes et Villages Fleuris logo on the left and four navigation buttons on the right: 'ACCUEIL', 'GÉRER MON ADHÉSION', 'GÉRER MES INFORMATIONS', and 'Mettre en valeur ma commune'.

The screenshot shows the main content area of the website, organized into a grid of six sections:

- TEMPLEMARS**: A section for the commune of Templemars, titled 'Votre prochaine visite aura lieu en 2023'. It includes an illustration of a person holding a plant and a link to '> Modifier les informations'.
- ACTUALITÉS**: A section for news, featuring a 'Règlement national 2021' with a 'Les lire' button and a date of '11/02/2021'.
- MON INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ**: A section for the 'MISSION ATTRACTIVITÉ - COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME ET DES CONGRÈS HAUTS-DE-FRANCE', listing the address '80011 AMIENS Cedex 1', phone number 'Tél : 0322223966', and the name 'Mme Coralie DE WIT'. It includes an illustration of people on bicycles.
- LA DOCUMENTATION DU CNVVF**: A section for resources, listing 'Outils de communication', 'Documents publiés par le CNVVF', 'Vie du CNVVF', 'Articles de presse', and 'Études et enquêtes'. It includes an illustration of a building.
- REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ**: A section for community engagement, listing 'S'inscrire à la newsletter du label "Villes et Villages Fleuris"', 'Suivre les actualités du label sur Facebook', 'Suivre les actualités du label sur Twitter', 'Suivre les actualités du label sur Instagram', and 'Découvrir le site web Villes et Villages Fleuris'. It includes an illustration of a group of people.
- L'ORGANISATION DU LABEL**: A section for label organization, listing 'Les critères du label', 'Règlement et agenda du label', 'Mes interlocuteurs privilégiés', 'Mon palmarès', and 'Mes rapports de visite'. It includes an illustration of a building.

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com/acces-reserve>

LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

RESTEZ INFORMÉ !!



Actualités en région

Communauté Facebook
Centre de Ressources JARDIN
S'abonner au RSS

Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France](https://www.facebook.com/fleurirleshautsdefrance) ↑

← Blog : <https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/>

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

Vidéotheque des bonnes pratiques :

The screenshot shows the YouTube channel page for 'Fleurir les Hauts-de-France'. The channel has 15 subscribers. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'VIDÉOS', 'PLAYLISTS', 'CHAÎNES', 'DISCUSSION', and 'À PROPOS'. Below the navigation, there are four video thumbnails with their titles and view counts:

- La gestion différenciée des espaces publics** (9:04) - 188 vues • il y a 1 mois
- La taille raisonnée des arbustes - gestion...** (7:15) - 158 vues • il y a 2 mois
- Le paillage - pratique indispensable pour une...** (5:17) - 181 vues • il y a 2 mois
- Animation et promotion de la démarche de labellisation...** (5:29) - 215 vues • il y a 2 mois

Chaîne Youtube :



https://www.youtube.com/channel/UCfOq1SVZ4Kjh_if605a5y2g

Communes labellisées

- 1 fleur
- 2 fleurs
- 3 fleurs
- 4 fleurs



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

43 communes
ont progressé dans le
classement du label VVF
en 2021



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Label 1 Fleur





AIRE-SUR-LA-LYS < Pas-de-Calais



AIZELLES < Aisne



ANSTAING < Nord



ARMANCOURT < Oise



BERTHEN < Nord



BEUVRAGES < Nord



CACHY < Somme



DENIER < Pas-de-Calais



FONTAINE-AU-PIRE < Nord



FOURNES-EN-WEPPES < Nord



HAM < Somme



HOUDAIN < Pas-de-Calais



HOTEL DE VILLE



LACROIX SAINT OUEN < Oise



MACHEMONT < Oise



MARGNY-LES-COMPIÈGNE < Oise



MAUCOURT < Oise



MAUREPAS < Somme





ONNAING < Nord



GRANTIA PLANA
E-EN 1860
FINE VANPEENE
HINE SA SOEUR
TERRE DESAEGHER
MERE DE DIED PRIZ
HEURE DE NOTRE MONT

Wolter-Hof
SINISTRES
SECHERESSE
CONNUS par l'ETAT
INDEMNISES
ASSURANCES
DRES en COLERE

1856 *Preux, ma Campagne* 1950

PREUX-AU-SART < Nord



S-POMPIERS

MAIRIE

SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY < Somme



SAVEUSE < Somme



SONGEONS < Oise



VENDIN-LE-VIEIL < Pas-de-Calais



VERLINGHEM < Nord

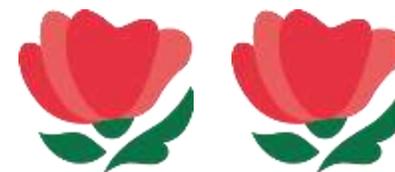


Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Label 2 Fleurs





CANNECTANCOURT < Oise



CLERMONT < Oise



ECLAIBES < Nord





FOUCAUCOURT-HORS-NESLE < Somme



GENVRY < Oise



NOYON < Oise



10:37
8h - 12h
13h30 - 17h30
Fermée le samedi



PONT-SAINTE-MAXENCE < Oise



SANGATTE < Pas-de-Calais

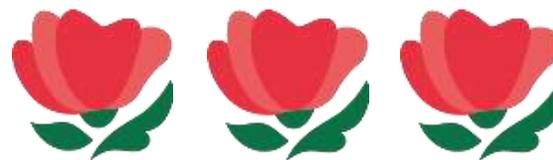


Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Label 3 Fleurs





COQUELLES < Pas-de-Calais



HÉNIN-BEAUMONT < Pas-de-Calais



RESSONS-LE-LONG < Aisne



SISSONNE < Aisne

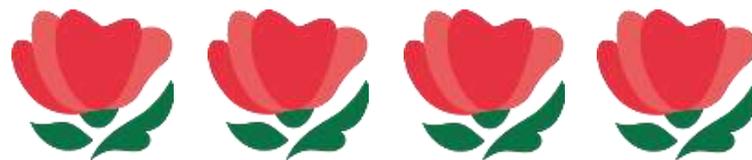


Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Proposition 4 Fleurs





CAUDRY < Nord

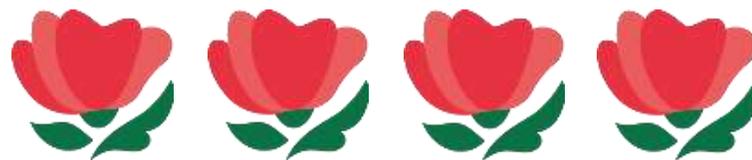


Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Label 4 Fleurs





LE JARDIN DE L'ÉTOILE
Cette plaque est le résultat
d'un projet de la part des écoles
des différents établissements
d'enseignement de la ville.

DEFENSE
LE HINDALDIERSHAE
NE DEPUIS WEISSAU
LE 10 NOVEMBRE

BERCK-SUR-MER < Pas-de-Calais

Merci de votre attention

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT
par téléphone : 06 72 80 89 18
par email : coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com

Mission Attractivité Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

> **Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66**

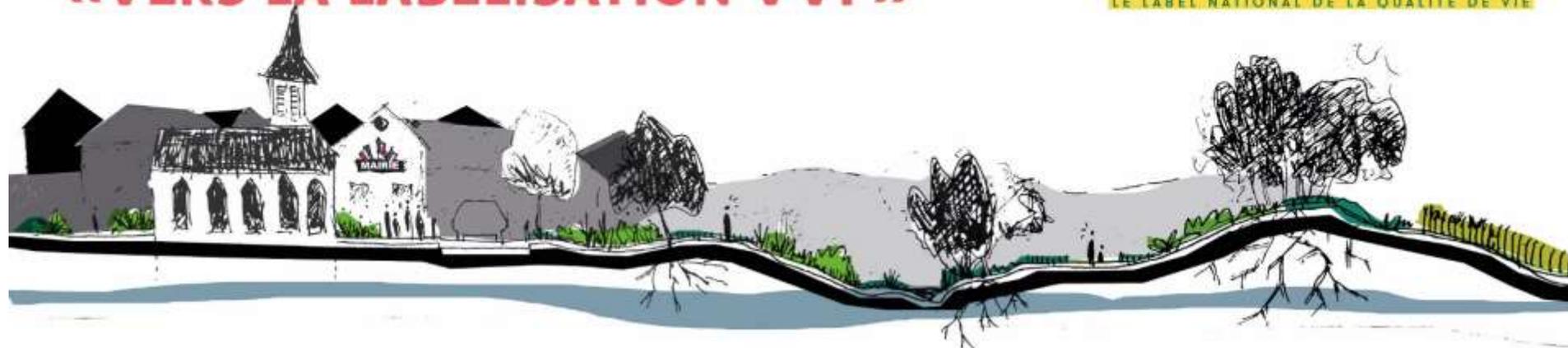
> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France



Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document.
Toute utilisation faite sans consentement de
l'auteur est illicite (article L122-4 du Code de la
propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant,
Stéphane Bouilland, AS Flament,

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL DU CADRE DE VIE 2022 : «VERS LA LABÉLISATION VVF»



Le Conseil départemental de l'Aisne et le CAUE de l'Aisne proposent un **Palmarès départemental du cadre de vie** visant à accompagner les communes dans leur démarche de labélisation Villes et Villages Fleuris.



Création de refuges pour la biodiversité



Quels sont les bienfaits du label VVF pour ma commune ?

Valoriser l'image de ma commune et pour un cadre de vie plus durable

- Améliorer le **cadre de vie**

En menant une réflexion globale sur l'aménagement des espaces publics, respectueuse de l'identité et du caractère unique de ma commune (choix des matériaux, choix des végétaux, etc)

- Œuvrer pour la **biodiversité** et le développement durable

- Adapter la **gestion des espaces publics** de ma commune aux moyens dont elle dispose

- Contribuer au **développement économique et social** (créer le désir de venir s'installer sur ma commune, accroître la valeur foncière, dynamiser, revitaliser le coeur de ville ou de village, etc).



Conseil et suivi des communes



Tontes différenciées



Plantation de plantes tapissantes pour limiter l'entretien



Paillage des massifs

🌹 Que propose le Palmarès départemental du cadre de vie ?

Accompagner les collectivités pour la labélisation VVF

- **Rencontrer en amont les communes**

Une commission composée de professionnels du cadre de vie (paysagistes-concepteurs, responsables des espaces verts, chargée de missions...), elle visite la commune et échange avec les élus et les équipes techniques

- **Créer de l'émulation et encourager les bonnes pratiques par un palmarès**

- **Conseiller toute l'année pour guider les équipes municipales et préparer à la labélisation**
CAUE et CPIE se tiennent à disposition des collectivités pour les sensibiliser et éclairer leurs choix

🌹 Quels sont les éléments à prendre en considération ?

Une évolution des critères, adaptée aux problématiques environnementales et sociales actuelles

- **Gérer de manière raisonnée et économe les espaces publics et végétalisés de ma commune**

Fréquences de tontes plus ou moins espacées adaptées aux usages, paillage des massifs pour limiter la repousse des herbes indésirables, mise en place d'un calendrier d'interventions pour la gestion des espaces végétalisés, etc

- **Economiser les ressources en eau**

Récupération et stockage des eaux de pluie pour un arrosage ponctuel des massifs, paillage naturel du sol des massifs plantés, plantation d'essences adaptées au climat local et aux épisodes exceptionnels de sécheresse, etc

- **Créer des espaces végétalisés durables et vivants tout au long de l'année**

Favoriser la plantation de plantes tapissantes et de plantes vivaces structurantes (plantes qui sèchent en hiver), etc

- **Associer les habitants et les écoles à la démarche lorsque cela est possible**

Partages intergénérationnels, actions participatives et collaboratives (trocs de plantes, potagers partagés, etc)

une action
organisée et
animée par le
CAUE de l'Aisne

02
Aisne
c | a.u.e

en partenariat
avec le CPIE
des Pays de l'Aisne



avec le soutien
du Conseil
Départemental
de l'Aisne

